Ville de
SAINTDIZIER

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-DIZIER s'est réuni en séance publique salle du Conseil Municipal (Hôtel de Ville), sous la présidence de M. Quentin BRIERE, Maire, en suite de la convocation faite le 23 juin 2022

Présents :
M. BRIERE, Maire
Mme BLANC, M. KAHLAL, M. RAIMBAULT, Mme CLAUSSE, M. VAGLIO, Adjoints au Maire
Mme ABA, Mme AUBRY, Mme BIGUENET, M. BOUZON, Mme COLLET, M. DAVAL, Mme DONATO, M. DREHER, Mme GAILLARD, M. GARNIER, Mme GUINOISEAU, M. HAMMADI, M. LESAGE, M. LISSY, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, Mme PEYRONNEAU, Mme THIEBLEMONT, Mme VARNIER

Excusés :
Mme CHEVILLON, M. CORNUT-GENTILLE, Mme DE CHANLAIRE, Mme GARCIA, M. KARATAY, Mme KREBS, Mme LE MOGUEN, M. OZCAN, Mme ROBERT-DEHAULT

Ont donné procuration :
M. CHEVILLON à M. KAHLAL
M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
Mme GARCIA à M. LISSY
Mme LE MOGUEN à M. MONCHANIN
M. OZCAN à Mme BLANC

Secrétaire de séance : M. OLIVIER

N° 50-06-2022

CESSION DE DEUX PARCELLES A MONSIEUR [redacted] – CHEMIN DES MORIONNES

Rapporteur : Mme Rachel BLANC

Monsieur [redacted] a sollicité la Ville de Saint-Dizier afin d'obtenir la cession d'une emprise permettant la réalisation d'un garage destiné à stocker des marchandises, matériel, outils de travail dans le cadre de son activité professionnelle. Il s'agit des parcelles AW 594 et AW 597, comportant respectivement 386 m² et 643 m².

La Ville de Saint-Dizier a donné son avis favorable afin de procéder à cette transaction sous réserve que l'acquéreur respecte l'usage artisanal de la zone. Le prix de vente de cette emprise est établi à un montant de 15 € / m².

Vu l'estimation du pôle d'évaluation domaniale (PED) de la D.G.F.I.P. en date du 1er mars 2018 évaluant les parcelles à 15 € / m² et considérant que l'environnement du site n'a pas connu de modification impliquant une évolution de sa valeur vénale depuis cette date,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la cession des parcelles AW 594 et AW 597 à Monsieur [redacted] pour un montant de 15 € / m², soit 15 435 €, les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence Madame Rachel BLANC à signer l'acte de vente correspondant.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Maire et par délégation
Christophe LANDRIN
Directeur Général des Services